



Table régionale de concertation des aînés de l'Estrie

...agir en concertation pour le mieux-être
des personnes aînées de l'Estrie

Gala reconnaissance 10^e anniversaire

2 octobre 2010

Livret souvenir

Ce document a été produit par la Table régionale de concertation des aînés de l'Estrie.



Textes et recherche : Claude Quintin

Montage : Ginette Mercier

Pour toute demande d'information, vous adresser à :

Table régionale de concertation des aînés de l'Estrie

554, rue Dufferin, bureau 7

Sherbrooke (Québec) J1H 4N1

Téléphone : 819-822-0204

Courriel : info@ainesestrie.qc.ca

Site Web : www.ainesestrie.qc.ca



Claude Quintin

C'est avec un immense plaisir que nous vous remettons aujourd'hui ce livret-souvenir du Gala reconnaissance 10^e anniversaire.

L'Année internationale des personnes âgées, en 1999, a permis de mettre en place une concertation régionale dans toutes les régions du Québec. Ici, en Estrie, nous avons voulu créer une mémoire collective pour faire en sorte que tout ce qui a été réalisé ne tombe pas dans l'oubli et aussi pour réaliser collectivement l'importance des résultats obtenus suite à notre action.

Nous avons décidé de tenir un gala pour reconnaître l'engagement, la disponibilité, la générosité de dizaines et dizaines de personnes qui, au fil des ans, ont fait avancer la cause des aînés en Estrie.

Merci!

Claude Quintin, Président



Historique de la table régionale de concertation des aînés de l'estrie

La Table régionale de concertation des aînés de l'Estrie regroupe les organismes qui travaillent au mieux-être de tous les aînés de l'Estrie. Son origine remonte à l'année internationale des personnes âgées.

Ce document a pour objectif de retracer ses débuts, à partir de comptes-rendus, procès-verbaux et autres documents retrouvés dans les archives de la Table régionale et de la Conférence des tables. Il a été réalisé par Claude Quintin, le président actuel de la Table régionale, dans le but de développer une mémoire collective et de permettre la reconnaissance des pionniers qui en ont assuré la naissance et le développement.

L'année internationale des personnes âgées

L'Organisation des Nations unies (ONU) a décrété que l'année 1999 soit l'Année internationale des personnes âgées (AIPA). Sous le thème général «*Vers une société pour tous les âges*», l'ONU a donc invité les peuples du monde à organiser des activités permettant de réfléchir à l'apport des aînés dans la société, aux différents moyens d'améliorer leurs conditions de vie et aux meilleures façons de favoriser une plus grande solidarité entre les générations.

Le Québec a décidé de s'impliquer de façon toute spéciale dans la célébration de cette année en créant le «Bureau québécois de l'Année internationale des per-

sonnes âgées» (BQAIPA). Il s'agissait d'un organisme autonome dont le conseil d'administration, présidé par madame Monique Vézina, comptait 37 membres représentant autant les organismes d'aînés que le monde des affaires, le milieu syndical, les municipalités, les associations communautaires ainsi que les réseaux de la santé, de l'éducation et de l'habitation. Le gouvernement fédéral et celui du Québec participaient également aux réunions du Bureau québécois.

Le rôle du BQAIPA consistait essentiellement à chapeauter l'ensemble des activités organisées dans le cadre de cette année, à élaborer et à mettre en œuvre une programmation d'activités à caractère national, régional et local et à concevoir et coordonner les activités de communication et de promotion de l'Année internationale des personnes âgées au Québec.



L'année internationale des personnes âgées (suite)



Cependant, le succès d'une si vaste opération reposait sur la participation et l'implication des aînés de toutes les régions. C'est pourquoi le Bureau québécois a décidé de mettre sur pied, dans chacune des régions du Québec, des tables de concertation afin de s'assurer que des activités se tiennent sur l'ensemble du territoire.

Chaque table régionale, formée de représentants de tous les organismes regroupant les aînés d'une région, s'est occupée de planifier des activités locales ou régionales. Pour s'assurer que chaque table régionale puisse remplir son mandat, Le Bureau québécois a demandé la collaboration d'un organisme solidement implanté en région. C'est le **Conseil régional de développement** qui reçut le mandat de créer, d'animer et d'assurer le secrétariat de leur table régionale de concertation respective. Il appartenait à chaque table régionale de se donner un mode de fonctionnement et de s'élire un comité exécutif pour assurer la gestion courante des opérations liées à la planification et à la réalisation des activités. La table avait à prévoir un calendrier de réunions pour la durée de son existence.

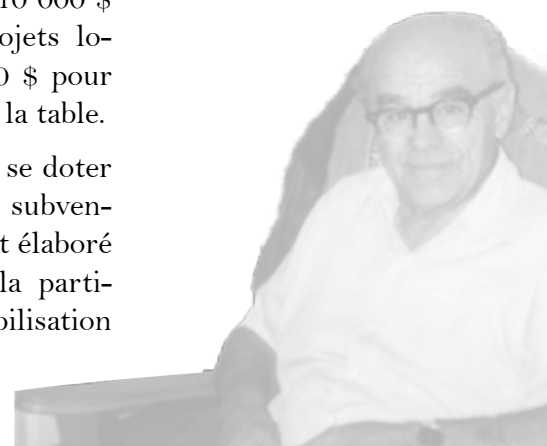
Cette table de concertation régionale a eu, comme premier mandat, de favoriser la coordination de l'ensemble des activités organisées dans la région dans le cadre de l'Année internationale des personnes âgées.

De façon plus précise, la table régionale de concertation devait :

- Élaborer une programmation d'activités qui se rattache au thème général de l'année tel que défini par le Bureau national, soit, «*Vers une société pour tous les âges, une question de solidarité*» ;
- Favoriser la préparation d'activités organisées par le milieu en partenariat avec les secteurs privés, publics et communautaires et en soutenir la réalisation ;
- Préparer un calendrier des activités afin de faire connaître la programmation régionale ;
- Faire part des aspirations, des réflexions et des inquiétudes des aînés de la région afin de permettre au Bureau québécois d'établir les bases de l'action à poursuivre à l'égard des personnes âgées au-delà de l'Année internationale.

Le Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées allouait un montant de 15 000 \$ à chacune des tables régionales (10 000 \$ pour subventionner des projets locaux ou régionaux et 5 000 \$ pour servir au fonctionnement de la table.

La table régionale devait se doter de critères pour l'octroi des subventions aux organismes qui ont élaboré des projets : l'innovation, la participation des aînés, la mobilisation des partenaires et l'impact auprès du grand public.





L'année internationale des personnes âgées (suite et fin)

Les activités retenues par la table régionale devaient être soutenues financièrement par le milieu. La subvention accordée ne devait pas dépasser 1 000 \$ par projet et ne pas compter pour plus de 50 % du budget de l'activité.

Le dynamisme et la créativité des participants aux tables régionales ont fait de l'**Année internationale des personnes âgées** un moment privilégié d'écoute, d'analyse et de prospective quant à la contribution de la société québécoise à l'environnement des aînés.

En Estrie, la **Table estrienne de concertation pour l'année internationale des personnes âgées** a tenu sa première réunion le jeudi 19 novembre 1998. Elle fut convoquée par Jacinthe Paquette, agente de projets, sous la responsabilité du Conseil Régional de Développement de l'Estrie (CRD).

Sous la présidence de Carmen Ju-neau, remplacée à son décès par 2 coprésidents, Lise Perreault et Pierre Meunier, cette table est formée d'une quinzaine de personnes représentant les différentes MRC de la région et diverses associations de défense des droits des aînés et comprenait, en plus : Hélène Beauchesne, Lauréat Bélanger, Julie Cournoyer, Louise-Andrée Dion, Ann Beaulé, Jean-Marie Cliche, Jacques Demers, Andrée Gélinas, André Goulet, Germain Lamoureux, Jeannine Lemieux, Krystina Kouri, Renée Lavoie, Luc Lepitre, Thérèse Morin, Marcel Renaud, Berthe Turcotte, Diane Turgeon.

Cette Table a rapidement divisé son mandat en trois comités : Comité des projets, Comité d'organisation de la *Journée du débat* (14 novembre 1999) et Comité de continuité.

Une douzaine de projets variés ont été réalisés dans toutes les MRC de l'Estrie et la *Journée des débats* eut lieu à la date prévue et connut un grand succès.

«Le dynamisme et la créativité des participants aux tables régionales ont fait de l'Année internationale des personnes âgées un moment privilégié d'écoute, d'analyse et de prospective quant à la contribution de la société québécoise à l'environnement des aînés.»



Le sous-comité de continuité



Le sous-comité « continuité » fut mis en place au printemps 1999 afin d'analyser la pertinence de créer ou non une concertation permanente « aînée » en Estrie.

Le 19 mai 1999, Jean-Marie Cliche, Louise Andrée Dion, Jean-Louis Leclair et Julie Cournoyer se sont rencontrés avec Jacinthe Paquette, agent de projet au CRD, pour discuter de la pertinence du projet, des objectifs à poursuivre et du processus de mise en place...

Le 11 juin, Jean-Marie Cliche, Jeanine Lemieux, Jean Louis Leclair, Julie Cournoyer et Bertrand Beaulieu se rencontrent à nouveau pour discuter de mandats et d'objectifs pour la future organisation. Le 14 octobre, André Goulet se joint à eux pour parler de représentativité, d'âge, de territoire et de secteurs...

La Table estrienne de concertation pour l'année internationale des aînés a présenté un premier bilan de ses activités en décembre 1999 lors de la rencontre annuelle du CRD Estrie en spécifiant que le Comité de continuité voulait continuer ses travaux selon un plan d'action déjà établi qui fut déposé à la même occasion.

La dernière rencontre de la Table estrienne comme telle a eu lieu le 20 janvier 2000 et le léger surplus financier qui résulte de ses activités fut utilisé pour permettre au comité de continuité de poursuivre ses travaux.

Le 5 avril, une lettre adressée par la ministre Louise Harel à Lise Perreault et une lettre similaire envoyée par les ministres Louise Harel et Jean-Pierre Jolivet à Janvier Cliche (alors président du CRD de l'Estrie) nous informaient que le gouvernement voulait rendre permanentes les tables régionales issues de l'AIPA par leur incorporation en OBNL. Ces organismes autonomes ne seraient plus sous l'aile des CRD. Ils recevraient une aide au démarrage de 15 000 \$ par région et auraient comme mandat d'animer le milieu des aînés, d'être des acteurs dynamiques dans le développement de leur région et d'être le point de référence pour toute consultation des ministères et des organismes.

Lors de la réunion du comité exécutif de la CRD du 13 mars 2000, il fut résolu à l'unanimité « d'adopter la création d'un Comité permanent aîné, en suivi aux activités de la Table estrienne de concertation pour l'Année internationale des personnes âgées, dont le mandat et la composition seront déterminés plus tard. »





Le sous-comité de continuité (suite et fin)

C'est donc un comité élargi qui a siégé le 16 mars, le 11 avril et le 9 mai 2000. Il était composé de Louise-Andrée Dion, Jean-Marie Cliche, Bertrand Beaulieu, Ann Beaulé, Berthe Turcotte, Luc Lepitre, André Goulet, Jean-Claude Belval, Krystina Kouri et de Jacinthe Paquette pour le CRD. Au terme de ces trois réunions, on convient de nommer André Goulet porteur officiel du dossier afin de

faire des représentations au comité exécutif du 23 mai 2000 en fonction des demandes du Comité. Essentiellement, malgré le souhait du gouvernement de créer un organisme autonome, le Comité demande au CRD la formation d'une Commission des aînés et retraités, rattachée au CRD, avec la possibilité de profiter des conseils d'un agent de projets et d'utiliser les locaux de réunion, commodités de bureau, etc.

Le comité d'implantation

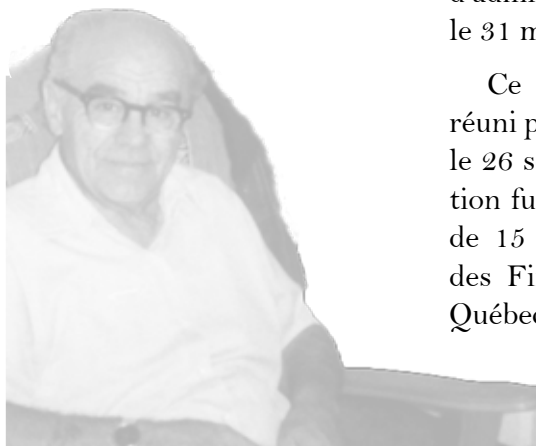
Le 8 juin 2000, le conseil d'administration du CRD-Estrie a résolu à l'unanimité « d'adopter la création d'une Commission des retraités et des aînés de l'Estrie selon l'avis émis par le comité continuité issue de la Table estrienne de concertation pour l'AIPA, de mandater ce comité afin qu'il définisse les mandats, la composition et le processus de nomination des membres de cette commission et qu'il prépare une liste provisoire de membres pour adoption par le conseil d'administration du CRD-Estrie d'ici le 31 mars 2001. »

Ce Comité d'implantation s'est réuni par la suite le 20 juin 2000; puis le 26 septembre 2000 où une résolution fut votée pour : « que le chèque de 15 000 \$ émis par le Ministère des Finances du Gouvernement du Québec et reçu personnellement par Lise Perreault, soit encaissé

par le CRD Estrie afin qu'il puisse consacrer la totalité de cette somme aux fins du Comité d'implantation de la Commission des retraités et des aînés du CRD Estrie ou de sa future Commission. »

À sa rencontre du 11 octobre, le Comité décidait de la formation de la future Commission, soit 7 commissaires issus de chacune des MRC, 7 issus des secteurs et 2 cooptés, soit 16 personnes au total.

Le Comité d'implantation s'est réuni ensuite le 8 novembre pour choisir un processus de nomination pour les membres de la future Commission, puis le 5 décembre, pour préparer le contenu du dépliant pour l'appel de candidature et élaborer le profil des candidats recherchés. En janvier, le Comité se penche sur l'utilisation de la subvention de 15 000 \$ reçue du Secrétariat aux aînés pour l'année 2000-2001.





Le comité d'implantation (suite)

Pendant ce temps, à la Conférence des tables régionales

Le 27 octobre 2000, le Conseil des aînés alors présidé par Mme Hélène Wavroch, convoquait Mme Lise Perrault à une rencontre nationale des Tables régionales à l'Hôtel de l'Institut, à Montréal. Ce fut la première rencontre officielle de ce qui deviendra ultérieurement la **Conférence des tables régionales de concertation des aînés du Québec**. C'est au cours de cette réunion que le Conseil d'Administration du Conseil des aînés tiendra une discussion sur les rôles et mandats du Conseil des aînés et ceux des Tables régionales de concertation. À cet effet, le Conseil demande à chaque table d'émettre un avis en se basant sur un document de référence. Le Comité d'implantation de l'Estrie achemine une lettre au Conseil des aînés pour se plaindre des délais très courts, mais dépose néanmoins un avis sur les rôles et mandats des Tables régionales. (Une seule autre région l'a fait...) L'Estrie commence déjà à laisser sa marque à la Conférence des tables.

En Estrie, le 19 janvier 2001, le Comité d'implantation dépose au CRD un état de situation et un plan d'action de janvier à juin 2001.

Finalement, le 12 mars 2001, le CRD Estrie émet un communiqué (c'est Jean-Marie Cliche qui est identifié comme le porte-parole du Comité) pour faire savoir que :

- « Un appel de candidature est lancé pour former une toute nouvelle Commission... soit la Commission des aînés et des retraités. »
- À cet effet, la CRD Estrie et le Comité d'implantation ont produit un dépliant et un formulaire d'inscription.
- Les personnes intéressées doivent résider en Estrie, être âgées de 55 ans et plus, être actives dans un milieu ou un secteur lié aux aînés ou aux retraités, être sensibles à la réalité des aînés ou des retraités, être à l'aise pour s'exprimer, être intéressées par le développement social, culturel et économique, faire preuve d'un certain leadership et avoir des aptitudes à travailler en comité.
- Le comité d'implantation a reçu les candidatures et choisi les membres de la future Commission.





Le comité d'implantation (suite et fin)

... et à la conférence des tables régionales

Le 27 avril 2001, au cours d'une réunion tenue à Montréal à l'hôtel Crown Plaza, les représentants des tables régionales acceptent par une faible majorité la formation d'un comité plénier rattaché au Conseil des aînés.

En mai 2001, le CA du Conseil des aînés adopte le rapport de M. Gaston Guy. Ce rapport apporte une évaluation objective de ce qui s'est passé au cours de l'Année internationale des aînés et du fonctionnement des tables régionales temporaires. Il conclut qu'il serait important que ces tables deviennent permanentes et souligne que plusieurs tables régionales sont prêtes à former une Conférence des tables (indépendante du Conseil des aînés) mais que certaines sont encore hésitantes, car elles sont trop occupées à mettre en place leur propre structure régionale.

En Estrie, les membres nouvellement choisis pour former la Commission des aînés et des retraités de l'Estrie se rencontrent une première fois le mardi 26 juin 2001 en « session de travail ». Lors de cette première rencontre, Marjorie Tyroler, agent de projet, présente le Conseil Régional de Développement de l'Estrie, ses mandats, son fonctionnement et ses 10 Commissions.

Lise Perreault présente alors un historique de la démarche d'implantation de la Table régionale de

concertation de l'Estrie et de son implication dans les rencontres avec le Conseil des aînés du Québec.

Après un premier remue-méninge sur les thèmes, les objectifs et les projets, un comité d'organisation est alors formé de Lise Perreault, Marc Bureau, Paul Pronovost et Jean-Guy Saint-Gelais pour préparer la Journée de réflexion de septembre 2001 et amorcer une proposition de plan d'action. Ce comité s'est réuni à 4 reprises en juillet et août 2001.

«Il (le rapport de Gaston Guy) conclut qu'il serait important que ces tables deviennent permanentes et souligne que plusieurs tables régionales sont prêtes à former une Conférence des tables (indépendante du Conseil des aînés)...»



La Commission des aînés et des retraités de l'Estrie (2001-2007)



La première rencontre officielle de la Commission a donc eu lieu le 24 septembre 2001.

Madame Lise Perreault souhaite la bienvenue au groupe et présente les membres du comité de travail qui ont préparé la journée de réflexion. Elle rappelle que les 5 grands objectifs de la journée sont : d'établir un bon climat de travail et des relations amicales, d'obtenir un consensus sur la mission et le rôle de la commission, de clarifier le rôle du commissaire, de régler quelques éléments organisationnels (calendrier des rencontres, affaires courantes, etc.) et, finalement, d'établir un plan d'action sommaire (dates de rencontre et thèmes de discussion).

Sont présents à cette rencontre : Jean-Claude Belval, Yolande Berger, Marc Bureau, Somen Goodman, Hélène Hamel, Gilbert Leclerc, Raymonde Morin, André Paradis, Lise Perrault, Paul Pronovost, Yvon Rousseau, Jean-Guy St-Gelais, Suzanne Tessier, Bertrand Beaulieu, Jean-Marie Cliche, Luc Lepitre, Berthe Turcotte et Marjorie Tyroler.

Cette rencontre a également permis de choisir les membres du comité exécutif de la Commission :

- M. Jean-Guy Saint-Gelais, président
- Mme Lise Perreault, vice-présidente
- Mme Raymonde Morin, secrétaire
- M. Marc Bureau, trésorier

Trois comités de travail sont formés à cette occasion :

- Comité de rédaction de la définition de la mission
- Comité des statuts et règlements
- Comité de lecture qui a pour objectif de partager les connaissances sur les dossiers d'ordre général.

Deux dossiers sont considérés prioritaires : l'hébergement et le transport.

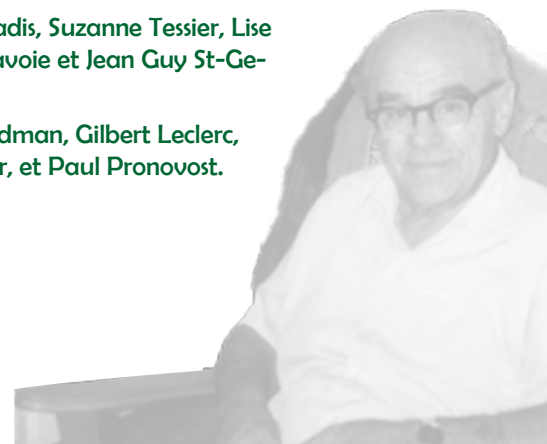


La première commission

En première rangée avant : Hélène Hamel, Jean-Claude Belval, Yvon Rousseau, Martine Poirier, Raymonde Morin et Marjorie Tyroller;

En deuxième rangée : André Paradis, Suzanne Tessier, Lise Perreault, Marc Bureau, Claire Lavoie et Jean Guy St-Gelais;

En troisième rangée : Somen Goddman, Gilbert Leclerc, Bertarand Landy, Yolande Berger, et Paul Pronovost.





La MISSION de la Commission (selon le CRD) :

- Regrouper les associations, les groupes, les organismes et les regroupements d'aînés de la région afin de favoriser entre eux une plus grande concertation;
- Maintenir et améliorer toutes les dimensions du mieux-être des aînés de l'Estrie;
- Favoriser leur participation active à la société;
- Faire reconnaître leur contribution comme membre à part entière de la société.

La mission de la commission (document de tournée des mrc)

La Commission favorise le plein exercice du rôle de citoyen des aînés et des retraités. Elle fait valoir leur point de vue auprès du Conseil régional de développement de l'Estrie, fournit des renseignements et donne son avis au Conseil des aînés du Québec sur les sujets touchant les droits et les intérêts des aînés et retraités. De plus, la Commission soutient les actions du milieu conformes à sa mission. De plus, la Commission souhaite :

- Encourager et soutenir toute initiative favorisant le mieux-être des aînés ;
- Sensibiliser la population face aux questions touchant les conditions de vie des aînés et à prendre position sur celles-ci;
- Faire de la concertation, de la formation, de l'information;
- Aider les aînés à prendre en main leur pouvoir social, économique et politique et à promouvoir le développement d'attitudes et de comportements éthiques de la part des intervenants face à cette clientèle;
- Favoriser une ouverture mondialisée des aînés...



« La Commission favorise le plein exercice du rôle de citoyen des aînés et des retraités. »